CHARTE D'UTILISATION DE WORKPLACE ICF FRANCE

Workplace by Facebook (ci-après dénommé « Workplace ») est un environnement de partage où les adhérents, le Conseil d'Administration, les Antennes, la LDST, les Comités, les Commissions, les divers groupes de travail pourront communiquer et échanger des renseignements utiles et des informations qu'il partagent dans le cadre de la mission d'ICF France.

La présente charte ci-après dénommée la « Charte » vise à fournir aux utilisateurs les conditions d'utilisation d'un réseau social interne à ICF France ci-après le « Réseau ICF France »

1. MISE A DISPOSITION DE WORKPLACE

La Charte s'applique à l'ensemble des adhérents ICF France et à tout utilisateur ayant été expressément autorisé par ICF France à accéder au Réseau ICF France sur Workplace (ci-après "L'Utilisateur » ou pris collectivement « Les Utilisateurs").

Le Réseau ICF France est créé pour les adhérents d'ICF France et a pour seule vocation de leur offrir une plateforme d'informations et d'échanges de bonnes pratiques dans le cadre de la mission d'ICF France et non le partage d'activités commerciales en tant que coach. Notamment, l'échange de données personnelles, sans accord exprès de son propriétaire, autres que celles qui identifient les Utilisateurs sur le Réseau ICF France et pour le partage desquelles ils ont expressément donné leur accord par la signature de la Charte, n'est pas autorisé.

ICF France met à disposition des Utilisateurs un compte Workplace via leur adresse email professionnelle / bénévole d'ICF France ou personnel et se réserve le droit d'en restreindre ou d'en suspendre l'accès à tout moment. Les Utilisateurs reconnaissent par la signature de la Charte, autoriser ICF France à créer un compte Workplace à leur nom et à faire apparaitre leurs données personnelles sur le Réseau ICF France.

2. PARTAGE DE VOS CONTENUS ET DE VOS INFORMATIONS

Chaque Utilisateur est responsable des informations et données partagées via Workplace. Il lui revient de gérer l'envoi de ses messages et de ses photos ou de tout autre élément qu'il publie. L'échange entre les Utilisateurs peut se faire via les différents groupes préexistants ou via les messages prives. De même, tout Utilisateur peut aimer, commenter ou partager un post rédigé par un autre Utilisateur.

Chaque Utilisateur est à même de créer un groupe et d'y inviter les personnes de son choix et qui sont adhérentes ICF France. Il lui revient alors de gérer les demandes d'accès, les invitations et les suppressions du groupe ainsi que son statut et les informations visibles par les Utilisateurs. Les échanges au sein de ce groupe doivent répondre aux exigences décrites dans la présente Charte. Tout Utilisateur souhaitant inviter une personne non-adhérente ICF France doit en demander l'autorisation auprès d'ICF France.

L'ensemble des fonctionnalités décrites ci-avant sont également disponibles via la version mobile de Workplace et le Work Chat permettant d'envoyer des messages prives.

3. RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS

L'utilisation de Workplace doit s'effectuer dans le respect de chacun et d'ICF France, en excluant notamment :

- La tenue de propos ou tout contenu qui pourrait porter préjudice à ICF France ou à son image
- La publication de contenus pornographiques, incitant à la violence, à la haine etc…
- L'utilisation de Workplace à des fins illégales, malveillantes ou discriminatoires
- La tenue de propos ou tout contenu qui pourrait porter préjudice aux biens et aux personnes.

Workplace est un espace neutre de partage, aussi la tenue de propos portant sur la promotion ou la critique d'un parti politique, d'une religion, d'un syndicat ou d'un mouvement social de tout ordre est interdit.

Afin de garantir le respect de ces droits, des administrateurs par Antenne, Comité, Commission et Conseil d'Administration ICF France ont été nommes pour vérifier que les échanges entre les Utilisateurs répondent aux règles précisées dans la Charte. Ces Administrateurs pourront supprimer tous commentaires, groupes ou messages ne répondant pas aux exigences décrites dans la Charte.

4. SECURITE ET CONFIDENTIALITE

Chaque Utilisateur est informé des contraintes de confidentialité inhérentes aux communications et de la nécessité de vérifier, avant toute diffusion d'un message, l'habilitation des destinataires. Il est ainsi demandé à tout Utilisateur :

- De limiter les échanges d'informations confidentielles via Workplace
- De toujours vérifier les destinataires ou membres du groupe lors de la publication d'un message
- De ne pas donner accès à son compte Workplace à un autre adhérent non- Utilisateur ou à un autre Utilisateur ou à toute tierce personne

5. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

ICF France agit en tant que Responsable de Traitement et Workplace by Facebook en tant que Sous- traitant. Les destinataires des données sont limités aux Utilisateurs avec qui vous les avez partagées, aux agents habilites par Workplace et aux administrateurs ICF France.

Ces administrateurs ICF France n'ont pas accès aux messages prives. Néanmoins, et sur motif légitime avec accord du Conseil d'Administration ICF France, une demande pourra être effectuée auprès de Workplace pour avoir accès à ces données.

Chaque Utilisateur a la possibilité de gérer les informations personnelles le concernant par l'intermédiaire de son compte et de son historique personnel. Il peut ainsi librement décider des données qu'il souhaite partager et des destinataires de ses données. Seuls les noms, prénoms et intitulés de poste ne peuvent être modifies directement par l'Utilisateur. Les données sont partagées sur la base du consentement de chaque Utilisateur qui l'a expressément exprimé en signant la Charte.

Les données sont conservées aussi longtemps que le compte existe ou jusqu'à ce qu'elles soient supprimées par l'Utilisateur. Lorsque les données sont supprimées par l'Utilisateur, celles-ci ne sont plus visibles par les administrateurs d'ICF France et les autres Utilisateurs mais restent conservées par Workplace pour une durée limitée de 105 jours (conformément aux normes SOC2 / SOC3 – ISO27001).

Conformément à la loi dite informatique et Liberté du 6 janvier 1978 et au règlement 2016/679, chaque Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données ainsi qu'un droit à la portabilité. Il peut faire valoir ses droits en contactant le Correspondant Informatique et Liberté à l'adresse suivante : workplace@coachingfederation.fr en particulier, si l'utilisateur souhaite supprimer son compte Workplace. Si la réponse apportée à sa demande ne lui convient pas, il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

6. RESPECT DE LA CHARTE

La Charte est annexée au règlement intérieur d'ICF France. Le non-respect de ses règles est susceptible de justifier la suspension immédiate de l'accès à Workplace, la suppression du compte de l'Utilisateur et/ou le lancement de procédures disciplinaires, réserve étant faite de tous autres droits et actions à l'encontre de l'Utilisateur que peuvent engager les tiers ou ICF France elle-même.

Signature de l'Utilisateur (prénom, nom), précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à : Date :